



LES TERRASSES ^{DE} MONTGUICHET

RÉUNION DU CONSEIL SYNDICAL N°3

COMPTE RENDU DU 30.03.2023

MEMBRES DU CONSEIL SYNDICAL (par ordre alphabétique)

Angeline : absente
Bruno : présent
Christelle : présente
Damien : absent
Evelyne : présente

Jean-Michel : absent
Jean-Paul : présent
Kamel : absent
Morgane : présente

POINTS À L'ORDRE DU JOUR

◆ **Appel de fonds sur les charges courantes** : Nous vous rappelons que la date limite de paiement était le 31 mars 2023. Si vous n'avez toujours pas effectué ce paiement, nous vous remercions de le faire dès que possible. Pour rappel, vous pouvez payer par chèque, et le déposer au 85 rue Auguste Renoir, ou bien par virement. Les coordonnées bancaires sont indiquées sur le courrier que vous avez reçu. En cas de problème ou de difficultés de paiement, n'hésitez pas à contacter la Syndique ou bien Monsieur FORT, comptable de notre copropriété (le numéro de téléphone est inscrit sur votre courrier).

◆ **Installation de pompes à chaleur** : À ce jour, aucune décision n'a été prise pour autoriser ou interdire leurs installations. Ce point doit être voté lors de la prochaine Assemblée Générale. Toutefois, nous sommes conscients que certains copropriétaires en ont déjà et que d'autres souhaitent en installer.

Afin de respecter notre règlement de copropriété, voici quelques règles à respecter :

- elles doivent être installées côté pignon ou côté jardin afin de ne pas dénaturer l'harmonie de nos façades
- leurs bruits ne doivent pas dépasser les 50 décibels (correspondant au bruit qu'émet un réfrigérateur), afin de ne pas créer de nuisances sonores.

En revanche, les pompes à chaleur géothermique et hydrothermique sont formellement interdites. Pour procéder à leur installation, il est nécessaire d'effectuer un forage dans le sol, ce qui peut mettre en péril l'équilibre naturel du sol et être susceptible de provoquer des dégradations telles que des glissements de terrain.

Une note d'information sera envoyée aux copropriétaires dans les semaines à venir, afin d'apporter plus d'informations sur les aspects positifs et négatifs de ces installations. Avant toute démarche, n'hésitez pas à contacter la Syndique. En cas d'une majorité de vote "contre" lors de la prochaine Assemblée Générale, nous serons dans l'obligation de demander leurs enlèvements. Nous vous invitons à patienter un peu si vous comptez installer une pompe à chaleur, afin d'éviter tous désagréments par la suite.

◆ **Rénovation de la rue Pablo Picasso** : Bonne nouvelle ! La Mairie de Gagny a fait voter la rénovation de la rue Pablo Picasso (qui, pour rappel, n'appartient pas à notre copropriété) sur son budget de 2024. Nous restons positifs et saluons cette première action, en espérant qu'elle se concrétisera rapidement !

◆ **Réparation de la borne de raccordement - Rue Watteau** : La Société Orange est intervenue pour effectuer la réparation. Pour information, cette borne est utilisée pour le raccordement des câbles téléphoniques (ADSL). Avec le passage à la fibre, ce type de bornes est voué à disparaître dans les années à venir. Cette boîte a donc été réparée de manière "fonctionnelle".

◆ **Caméra de surveillance** : Afin de respecter la vie privée de vos voisins, nous rappelons que les caméras de surveillance personnelles doivent uniquement filmer vos parties privatives.

Le Conseil Syndical des Terrasses de Montguichet